

**RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI DU G8 SUR LE THEME
"RELEVER LE DÉFI DU CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE"
Londres, 10-11 mars 2005**

ÉVALUATION DU TUAC

1. Les ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G8 et le Commissaire de l'UE pour l'Emploi, les Affaires sociales et l'Égalité des Chances se sont réunis à Londres les 10 et 11 mars avec des représentants de l'OIT et de l'OCDE sur le thème "Relever le défi du changement démographique". La conférence faisait partie du cycle de réunions du G8 présidées cette année par le Royaume-Uni et dont l'aboutissement sera le Sommet du G8 de Gleneagles en juillet. Les délégations syndicales et patronales coordonnées par le TUAC et le BIAC ont participé à la première séance d'après-midi de la conférence et présenté des déclarations écrites.
2. La déclaration et les interventions syndicales à la Conférence ont mis l'accent sur trois priorités :
 - Montrer la validité des régimes de retraite publics qui garantissent aux travailleurs un revenu sûr et décent à la retraite, même dans un contexte de vieillissement de la population dans les pays du G8 ;
 - Présenter un programme d'action positif pour "la vieillesse active" qui offre de meilleures perspectives d'emploi, emplois librement choisis, pour les travailleurs âgés dans les pays du G8 ;
 - Mettre en place un suivi plus actif, par les ministres du Travail du G8, du rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur la Dimension sociale de la mondialisation.
3. Les conclusions de la présidence publiées à la fin de la réunion n'abordent pas directement la question de la pérennité des régimes de retraite. Toutefois elles partent du principe qu'en raison du changement démographique, "l'âge effectif moyen de départ à la retraite augmente". Elles prétendent qu'autrement le coût de retraites susceptibles d'être maintenues à long terme "augmentera énormément". Mais la formulation est soigneusement élaborée afin de laisser entendre que la prolongation de la période active devrait être volontaire et non obligatoire. Cette approche serait plus convaincante si les ministres reconnaissaient aussi la retraite comme une étape de la vie digne d'intérêt dont l'octroi est une marque de progrès social. Au lieu de cela, ils veulent rapprocher les "taux d'emploi des personnes âgées des taux de l'ensemble de la population active." Pour faire avancer le débat, il est primordial que les pouvoirs publics reconnaissent que les travailleurs ont besoin d'avoir l'assurance de pouvoir partir à la retraite à un âge légal raisonnable et que la priorité est de diminuer les départs involontaires et prématurés. Cette reconnaissance permettrait aussi de progresser sur certaines des questions plus épineuses relatives aux modes de financement des retraites dans un contexte de vieillissement de la population.

4. Les conclusions n'insistent pas non plus sur la nécessité, pour les pouvoirs publics, de mettre en oeuvre des politiques de relance de la croissance, par la demande, pour relever le taux d'emploi en général, et permettre aux travailleurs âgés d'accéder à l'emploi. Il y a dans ce domaine l'expérience des pays nordiques (zone OCDE) qui ont obtenu les taux d'emploi les plus élevés, pour les travailleurs âgés, ainsi que des taux d'emploi élevés pour les femmes et de faibles taux de chômage global. L'augmentation du taux d'activité des travailleurs âgés n'augmentera les taux d'emploi que si des emplois sont disponibles. Sinon les retraités se transformeront en chômeurs.

5. Du côté de l'offre du marché du travail, les ministres préconisent une combinaison de politiques comprenant :

- la réforme structurelle des marchés du travail afin de promouvoir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en associant sécurité et flexibilité ;
- des politiques actives du marché du travail mises en oeuvre par des services modernes d'aide à l'emploi ;
- des services d'aide à l'emploi qui proposent une aide complète aux demandeurs d'emploi de tous les âges ;
- la promotion d'un marché du travail ouvert, libre de toute discrimination, offrant des possibilités d'emploi aux personnes vulnérables ou défavorisées ;
- des stratégies efficaces pour assurer la transition de l'école à la vie active ;
- l'investissement dans le développement du capital humain sur le lieu de travail afin d'aboutir à une meilleure adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences et les connaissances de la main d'œuvre ;
- la promotion de la qualité des emplois et de l'hygiène et la sécurité du travail.

6. Les lignes de force de ces mesures constituent un programme d'action plus positif que les recommandations de flexibilité du marché du travail faites au cours de ces dernières années par les institutions internationales. Un autre point positif est la reconnaissance que la stratégie d'ensemble proposée par les gouvernements exige "des partenariats efficaces entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats." La responsabilité incombant aux travailleurs et aux syndicats "d'être ouverts à de nouvelles dispositions en matière de travail et de préserver et actualiser leurs compétences pour répondre aux exigences de l'évolution du lieu de travail" est une responsabilité que les syndicats seraient prêts à accepter. Si nous l'associons à l'idée d'un "cycle de vie" qui, d'après les ministres, devrait être adoptée par les employeurs à l'égard des compétences des travailleurs et de la qualité du travail, nous avons des possibilités pour travailler ensemble sur un programme d'action plus positif pour la vieillesse active. La question est de savoir si les gouvernements se limiteront à des discours ou s'ils sont effectivement préparés pour mettre en place les cadres facilitant de telles négociations.

7. Au niveau international, les conclusions insistent presque exclusivement sur la question importante, mais seulement partielle, du chômage des jeunes. La pénurie d'emplois pour les jeunes en Afrique est assurément dramatique - 25,6 pour cent en Afrique du Nord et 21 pour cent en Afrique Subsaharienne par rapport aux taux de 7 pour cent en Asie de l'Est et de 13,4 pour cent dans les économies industrialisées. Le rapport de la Commission mondiale de l'OIT a mis l'accent sur le problème de la pénurie de travail décent pour les jeunes et sur la nécessité d'agir. Les ministres ont déclaré qu'ils s'efforceraient de faire progresser cette question lors de la Conférence internationale du Travail en juin 2005 qui portera, entre autres, sur le chômage des jeunes. Il est important de s'employer, par différents moyens, à soulever la question du

travail et des lieux de travail décents dans la perspective de la réalisation des Objectifs de développement du millénaire.

8. Il est regrettable que lors de la préparation de la conférence, les organisateurs n'aient pas mentionné le suivi des conclusions de la précédente réunion des ministres du Travail du G8 qui s'est tenue à Stuttgart en 2003. Il avait été dit à cette occasion que la dimension sociale de la mondialisation devait être prise en considération plus sérieusement au niveau multilatéral et la réunion avait proposé la création d'un forum de dialogue inter-institutionnel comprenant l'OIT, la CNUCED, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI. En outre, elle avait recommandé l'application des normes fondamentales du travail, le respect des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, "l'internationalisation des relations du travail" et avait encouragé l'OCDE et l'OIT à travailler ensemble sur la croissance et l'emploi. Aujourd'hui, 15 mois plus tard, ces conclusions sont plus pertinentes que jamais et pourtant elles n'ont pas encore été suivies d'effet. Par conséquent, pour que les réunions des ministres de l'Emploi du G8 présentent un intérêt, leurs conclusions doivent faire l'objet d'un suivi.

9. Les syndicats des pays du G8 et les Fédérations syndicales internationales suivront ces questions importantes tant en ce qui concerne la vieillesse active dans les pays de l'OCDE que les questions mondiales, pendant la période préparatoire du Sommet du G8 à Gleneagles et ensuite du Sommet des Nations Unies sur le Millénaire, en septembre.